

# Débat sur la gestion du trait de côte à Ault

Assemblée générale d'Ault Environnement

25 août 2018

## Gestion du trait de côte, de quoi parle-t-on ?

Il s'agit :

- . de faire face à l'érosion, au recul de la falaise  
(*images recul CP 12.1.18 et titre Ouest France*)
- . de réaliser des protections contre la mer
- . d'aménager et mettre en valeur le front de mer

## On peut aborder le sujet à partir de trois questions à caractère économique, social et politique

- . Quelle lutte mener contre l'érosion ?
  - . il faut faire des choix sur le devenir des ouvrages de protection : abandon, déconstruction ou consolidation, confortement, extension (digues, épis, casquettes)
  - . il faut maîtriser les écoulement et les infiltrations des eaux (pluviales et usées)
- . Quelle vie doit être possible en bord de falaise ?
  - . ce serait bien de pouvoir entretenir, rénover ou modifier les bâtiments proches de la falaise pour les utiliser de manière optimale selon leur durée de vie estimée au regard du recul de la falaise
  - . des choix doivent être faits sur les possibilités de promenade et d'accès à la mer, sur les points de vue et les lieux d'animation
  - . on peut envisager des formes de résilience, c'est à dire d'adaptation aux risques d'éboulement de falaise au fil du temps telles que structures démontables, solutions de sécurité
- . Quels financements ? Quelles responsabilités ?
  - . il faut des solutions financières pour les travaux de protection, l'entretien des ouvrages, l'expropriation en cas de péril, les démolitions
  - . il faut préciser l'usage possible des financements existants : cofinancements PAPI, taxe GEMAPI, Fonds Barnier
  - . il faut clarifier les responsabilités de la commune, de la communauté de commune, du SMBSGLP (Syndicat Mixte baie de Somme Grand Littoral Picard)

On peut poser une quatrième question de méthode :

- . Quels débats publics devraient avoir lieu sur ces questions et sur les choix publics ?  
Et donc : . quelle démarche d'information objective, de sensibilisation, de pédagogie pour alimenter les débats ?
  - . quelle attitude face à la communication institutionnelle dominante relayée par les médias sous couvert d'apprentissage d'une culture du risque et d'inéluctabilité du recul de la falaise ? (*image recul CPIE*)
  - . quelle prise en compte des avis des citoyens, des scientifiques, des élus locaux ?

## **Rappel des choix des pouvoirs publics depuis 2012**

### Mars 2012

Rapport d'étude Interland validé par un comité de pilotage composé de l'Etat, la Région, le Département, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la commune. Choix d'abandon des ouvrages de protection et de repli stratégique. 80 maisons seraient expropriées et démolies. Une reconstruction est prévue dans la future ZAC du Moulinet.

### Novembre 2012

Présentation de la candidature d'Ault dans le cadre de l'appel à projet Cousin lancé par l'Etat pour « l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens » en vue d'opérer un « recul stratégique ».

9 février 2013 Relance de l'association Ault Environnement créée en 1998

### Mars 2014

Election municipale. Les deux listes candidates opposées prévoient de prolonger la digue 83 pour achever la protection de la falaise devant le centre d'Ault.

### 19 octobre 2015

Approbation par la préfecture du PPRL, « Plan de Prévention des Risques Littoraux liés au recul de la falaise vive et au glissement de formations de versant ». Ce PPR gèle toute possibilité de transformation ou d'extension des maisons du front de mer dans une bande de 70 mètres supposée être touchée par le recul de la falaise d'ici 100 ans.

### 8 mars 2016

Rapport d'orientation budgétaire présenté aux élus du SMBSGLP intégrant les orientations pour la gestion du trait de côte. On y lit pour les ouvrages de protection d'Ault : « entretien minimal pour éviter la ruine, le temps d'organiser le repli ».

### 12 mars 2016

Ault Environnement organise au casino une réunion d'information et de débat avec une centaine de participants et présente ses « propositions pour la préservation et la mise en valeur du site exceptionnel de la falaise d'Ault ».

### Septembre 2016

Signature du PAPI, Programme d'Action et de Prévention des inondations, par les financeurs (Etat, Région, Département) et par le SMBSGLP.

Aucune dépense n'est prévue à Ault pour les ouvrages de protection.

Un programme important de travaux est enfin prévu pour la maîtrise de l'eau pluviale.

Des études sont prévues sur la résilience, comme par exemple le repli des réseaux d'eau et d'assainissement situés en front de mer en prévision d'un recul de la falaise.

### 2016-2017

La commune d'Ault renégocie avec l'Etat une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime pour être autorisée à réparer les ouvrages de protection.

### Avril 2017

Le conseil municipal d'Ault reprend à son compte les contraintes fixées par l'Etat dans le PPR en décidant de les intégrer dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Ce choix est validé par la communauté de communes des Villes Sœurs en juin 2017.

### 31 janvier 2017

L'assemblée nationale adopte le projet de loi « portant adaptation des territoires littoraux au changement climatique ». Ce projet prévoyait des solutions juridiques pour ne pas bloquer l'évolution du patrimoine bâti existant dans les zones inconstructibles des PPRL. Il est resté sans suite en raison de la fin de la législature.

### 30 janvier 2018

Le Sénat adopte un projet de loi « relative au développement durable des territoires littoraux » et le transmet à l'Assemblée nationale qui le met à l'étude (*image parlement*).

Le projet de loi permet la création de « zones d'activité résiliente temporaire » et d'un « bail réel immobilier littoral ». Elle évoque le « fonds de prévention des risques naturels majeurs » dit fonds Barnier financé par la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance.

(*image Etat Ouest France*)

### Janvier 2018

Les intercommunalités se voient transférée la compétence initialement communale en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et peuvent créer une taxe pour financer les actions dans ce domaine.

Le SMBSGLP est chargé par les intercommunalités de la mise en œuvre des actions.

(*deux images gemapi et deux images travaux*)

### Début 2018

L'Etat lance une consultation des citoyens sur la « stratégie mer et littoral 2030 ».

(*image littoral 2030*)

## **Comment relancer le débat sur la protection et la mise en valeur du littoral ?**

. Analyser le choix politique de 1983 de construction d'ouvrages de protection lourds, jugé aujourd'hui par l'Etat comme une erreur.

. Analyser le choix politique de 2012 d'un repli stratégique et sa traduction dans les actions publiques menées depuis. Vérifier les analyses multicritères et coût-bénéfice de divers scénarios qui auraient du être menées pour fonder ce choix. Analyser la pseudo-concertation.

. Analyser la communication développée pour faire accepter ce choix politique puis pour le masquer suite aux vives réactions.

. Analyser la stratégie nationale de gestion du trait de côte établie en 2010 et le projet de loi à l'étude en 2018.

. Analyser les productions scientifiques sur le littoral normando-picard et comparer la situation d'Ault et les choix qui y sont faits par rapport à d'autres communes littorales.

. Mener une réflexion collective sur les rapports des aultois avec le front de mer sur les plans économique, social et culturel (historique, idées et attentes pour l'avenir, avis sur les moyens financiers à affecter)

. Organiser des débats publics, publier des documents, sensibiliser les médias.